Mairie d'Armoy
230 route du Bois de la Cour
Tél : 04-50-73-95-74
@ : mairie@armoy.fr

ENSEMBLE POLYVALENT D'ARMOY

CONDITIONS D'UTILISATION PARTICULIERS

Article 1er - Je déclare :

NOM Prénom : .....

Manifestation : .....

en date du : ..... au : ..... inclus

avoir reçu un exemplaire du ***REGLEMENT INTERIEUR - ANNEXE 02*** et en accepter les articles qui le composent. Je déclare également avoir reçu une fiche détaillée du matériel prêté.

Article 2 - Pour une location le week-end, les clefs des locaux utilisés me seront remises sur rendez-vous le vendredi, veille de la manifestation **;** je m'engage à les rendre le lundi matin. En revanche, je prends note que **les locaux seront vidés d'objets personnels et nettoyés au plus tard le dimanche soir**. Pour une location en semaine, le Secrétariat de mairie me précisera les conditions particulières.

Article 3 - Je m'engage à prendre contact avec le Secrétariat de Mairie, un mois avant la manifestation pour lui remettre la fiche détaillée du matériel et/ou de la vaisselle souhaités.

Article 4 - Je déclare avoir souscrit, pour la mise à disposition de la salle et du matériel, une police d'assurances qui couvre la responsabilité civile et les risques de dégradation et de destruction des lieux, y compris des extérieurs, du matériel mis à ma disposition, ainsi que les vols.
Cette couverture est valable pour les risques encourus par le prêteur et l'utilisateur. **Une copie de l'attestation sera jointe à ma demande.**

Article 5 - Je m'engage à ce que les responsables de l'organisation de la manifestation soient majeurs et présents dans la salle pendant toute la durée de celle-ci et qu'ils en assurent le bon déroulement.

Article 6 - L'***Etat des Lieux*** des lieux avant la manifestation sera effectué en présence d'un responsable communal. Pour une location le week-end, celui-ci se fera sur rendez-vous le vendredi, veille de la manifestation.

L'***Etat des Lieux*** après la manifestation est effectué par l'agent d'entretien le lundi matin.

Pour une location en semaine, les conditions particulières me seront précisées par le Secrétariat de Mairie.

Article 7 - Toute réservation est ferme, et, définitive et donne lieu au paiement intégral du montant de la location le jour de la réservation.

En tant que ***"L'Organisateur"***, je suis tenu de fournir un ***R****elevé d'****I****dentité* ***B****ancaire* et de signer un mandat de prélèvement SEPA au plus tard 2 mois avant la date d'occupation des locaux. La Commune émettra le titre de recettes typé avec prélèvement correspondant au montant dû 7 à 6 semaines avant la location pour une date de prélèvement 4 semaines avant la location. Lors de la remise des clés, selon l'état des lieux et de l'inventaire, le mandat de prélèvement me sera restitué.

Le Mandat de Prélèvement me sera restituée qu'à la condition que la manifestation n'ait pas engendré de dégradations intérieures ou extérieures, de casse de vaisselle ou de tout autre

matériel. Faute de quoi, les dégâts me seront facturés et déduits du montant de la caution. Dans un souci de traçabilité, la commune en conservera une version scannée.

Article 8 - Je m'engage à assurer :

Au plus tôt le vendredi à partir de 18:30 (**AUCUNE PRESENCE AUTORISEE AVANT 18:30**)

- la mise en place du matériel (tables, chaises, vaisselle, etc...) ;
- qu'aucun matériel inutilisé ne soit entreposer dans les couloirs et/ou dans l'escalier ;
- qu'aucun matériel destiné uniquement aux salles ne soit sorti à l'extérieur des salles. Toute autre présence de matériel en extérieur est interdite.

Au plus tard le dimanche soir

- son nettoyage et son rangement après utilisation, tel que je l'ai réceptionné :
- la vaisselle sera déposée sur une table, à l'extérieur des placards,
- les assiettes seront empilées par pile de vingt,
- les chaises seront rangées par dix et par couleur, à droite de la porte d'entrée
- Les tables sont empilées « bois contre bois et fer contre fer » dans les chariots spécifiques.
- l'enlèvement des marchandises et déchets ;
- le nettoyage du sol et des sanitaires.

Article 9 - **Il est interdit de cuisiner à l'intérieur ET à l'extérieur des locaux**

Je m'engage à n'utiliser la cuisine que pour le réchauffement des plats. Je suis informé(e) que l'utilisation de bouteilles de gaz et autres objets dangereux est interdite. Je m'engage à nettoyer tout le matériel de cuisine ainsi que le système de lavage de la vaisselle. Le sol sera brossé et lavé.

Compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et aux termes des précédentes dispositions, le non-respect de ces conditions d'utilisation conduira au refus de toutes locations ultérieures.

Fait à ARMOY, le _____.

Signature de l'Organisateur
Précédée de la mention
"Lu et Approuvé »

L'Organisateur, Le Responsable Communal,